

DIRECTIVES SUR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE





## Préambule

Le Conseil de fondation de la Fondation Tribunal du sport suisse édicte les présentes Directives sur l'assistance judiciaire en application de l'art. 15 du Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse.

### I. Dispositions préliminaires

#### Art. 1 Champ d'application

Les présentes Directives s'appliquent aux arbitrages administrés par le Tribunal du sport suisse.

#### Art. 2 But

Le but de l'assistance judiciaire est de faciliter l'accès au Tribunal du sport suisse des personnes physiques concernées et de garantir la défense de leurs droits lorsque les intérêts de la justice le requièrent.

#### Art. 3 Compétence

<sup>1</sup> Le Conseil de fondation est responsable de l'assistance judiciaire et prend les dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

<sup>2</sup> Le directeur ou la directrice accomplit les tâches que les présentes Directives lui confèrent.

#### Art. 4 Délégation

<sup>1</sup> Le Conseil de fondation délègue ses compétences en matière d'assistance judiciaire à son Président ou à sa Présidente.

<sup>2</sup> Il peut instituer une suppléance.

### II. Droit à l'assistance judiciaire

#### Art. 5 Requête

<sup>1</sup> L'assistance judiciaire est accordée sur requête dûment motivée et accompagnée de toutes pièces justificatives utiles.

<sup>2</sup> La requête d'assistance judiciaire est indépendante de la procédure au fond.

#### Art. 6 Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'assistance judiciaire sont :

- a) la personne mise en cause ; ou
- b) l'appelant ou l'appelante dans les cas de dopage.



## Art. 7 Conditions

<sup>1</sup> Le requérant ou la requérante doit justifier du fait :

- a) qu'il ou elle ne dispose pas de ressources suffisantes ; et
- b) que la cause n'est pas dépourvue de chance de succès raisonnable.

<sup>2</sup> La condition de l'absence de ressources suffisantes est satisfaite lorsque le requérant ou la requérante ne peut pas assumer les frais de procédure sans porter atteinte au minimum nécessaire à son entretien et celui de sa famille.

## Art. 8 Etendue

<sup>1</sup> L'assistance judiciaire permet :

- a) d'être exonéré des frais de procédure (art. 36 du Règlement d'arbitrage) ; et/ou
- b) de bénéficier de l'assistance d'un avocat ou d'une avocate figurant sur une liste de conseils *pro bono* établie par le Conseil de fondation.

<sup>2</sup> Elle peut être totale ou partielle.

## Art. 9 Réserve

L'assistance judiciaire est refusée s'il est évident que le Tribunal du sport suisse n'est pas compétent pour connaître de l'affaire au fond au regard du Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse.

## III. Procédure d'octroi

### Art. 10 Dépôt de la requête

<sup>1</sup> L'assistance judiciaire peut être demandée au plus tôt après la réception de la lettre d'ouverture du Tribunal du sport suisse ou de la décision de Swiss Sport Integrity dans les cas de dopage.

<sup>2</sup> Elle peut ensuite être demandée en tout temps.

### Art. 11 Communications

<sup>1</sup> La requête d'assistance judiciaire doit être adressée au Secrétariat à l'adresse suivante :

Fondation Tribunal du sport suisse  
Eigerplatz 5  
Case postale  
CH-3000 Berne 14  
[proceedings@sportstribunal.ch](mailto:proceedings@sportstribunal.ch)



<sup>2</sup> L'art. 10 al. 2 et 3 du Règlement d'arbitrage du Tribunal du sport suisse s'applique par analogie.

## Art. 12 Obligation de coopérer

<sup>1</sup> Le requérant ou la requérante est tenu/e de fournir tous les éléments propres à établir sa situation financière, et notamment les justificatifs nécessaires comme spécifiés dans le Formulaire d'assistance judiciaire (Annexe 1).

<sup>2</sup> Le requérant ou la requérante est invité/e à délier les services de l'Etat ou les tiers du secret fiscal, du secret de fonction ou du secret professionnel, afin que ces derniers soient en mesure de fournir des renseignements sur sa situation financière.

<sup>3</sup> Dans le cas où des informations pertinentes, documents ou autres preuves seraient manquantes, le directeur ou la directrice peut inviter le requérant ou la requérante à fournir les preuves manquantes à bref délai. A défaut, la requête d'assistance judiciaire est rejetée.

<sup>4</sup> Un ou une bénéficiaire de l'assistance judiciaire est tenu/e de communiquer immédiatement au directeur ou à la directrice toute modification des faits sur lesquels repose la décision d'octroi de l'assistance judiciaire, ainsi que la survenance de tout autre fait relatif aux conditions de son octroi.

## Art. 13 Décisions

<sup>1</sup> Le Président ou la Présidente statue sur la requête d'assistance judiciaire, y compris sur son éventuel retrait.

<sup>2</sup> La décision du Président ou de la Présidente est sommairement motivée.

<sup>2</sup> La décision du Président ou de la Présidente ne peut pas faire l'objet d'un appel séparé.

## Art. 14 Reconsidération

Le requérant ou la requérante peut demander en tout temps qu'une décision de refus d'assistance judiciaire soit reconsidérée en sa faveur dans la mesure où sa situation financière se serait dégradée de manière significative après que la requête initiale d'assistance judiciaire ait été examinée et refusée totalement ou en partie.

## Art. 15 Début et fin

<sup>1</sup> L'assistance judiciaire prend effet le jour où elle a été requise et se termine, sauf révocation anticipée par le Président ou la Présidente, au jour de la notification de la sentence motivée.

<sup>2</sup> Elle peut être retirée, d'office ou à la requête du directeur ou de la directrice, en tout ou en partie, lorsque le Président ou la Présidente constate que le ou la bénéficiaire n'y a plus droit ou que l'assistance judiciaire a été accordée à tort.



## IV. Conseils *pro bono*

### Art. 16 Liste des conseils *pro bono*

<sup>1</sup> Le Conseil de fondation établit une liste d'avocats et d'avocates qui se mettent à disposition du Tribunal du sport suisse.

<sup>2</sup> Il peut publier la liste.

### Art. 17 Accès et choix

<sup>1</sup> La liste est remise au requérant ou à la requérante de l'assistance judiciaire après un examen sommaire de sa requête par le directeur ou la directrice ; celui ou celle qui a mandaté un avocat ou une avocate de son choix ne peut bénéficier de l'assistance d'un conseil *pro bono*.

<sup>2</sup> Le requérant ou la requérante de l'assistance judiciaire choisit librement son conseil *pro bono*.

### Art. 18 Mandat

<sup>1</sup> Les conseils *pro bono* sont tenus d'accepter un mandat s'ils sont mandatés par un ou une bénéficiaire de l'assistance judiciaire. Les cas d'indisponibilité avérée ou de conflit d'intérêts sont réservés.

<sup>2</sup> Le ou la bénéficiaire de l'assistance judiciaire peut mettre un terme au mandat de son conseil *pro bono* en tout temps.

<sup>3</sup> Sauf décision contraire du Président ou de la Présidente en cas de circonstances exceptionnelles, le ou la bénéficiaire de l'assistance judiciaire n'a pas droit à un conseil *pro bono* de remplacement.

### Art. 19 Dépens

Le ou la bénéficiaire de l'assistance judiciaire n'a pas le droit à des dépens.

### Art. 20 Responsabilité

Les membres du Conseil de fondation, le directeur ou la directrice et/ou les membres du Secrétariat n'encourent aucune responsabilité personnelle pour le choix des conseils figurant sur la liste des conseils *pro bono* ni pour leurs actes ou omissions en relation avec toute procédure menée devant le Tribunal du sport suisse.

## V. Confidentialité

### Art. 21 Devoir de confidentialité

Les membres du Conseil de fondation, les arbitres, le directeur ou la directrice et/ou les membres du Secrétariat ne peuvent communiquer aucun élément de la requête d'assistance judiciaire, ni aucune pièce du dossier à des tiers, sous réserve de demandes émanant des autorités étatiques.



## Art. 22 Information

Le directeur ou la directrice :

- a) informe les autres parties impliquées dans la procédure du fait que l'assistance judiciaire a été accordée ou retirée à l'une des parties ; et
- b) fournit à l'arbitre unique ou à la Formation une copie de la décision du Président ou de la Présidente pour information.

## VI. Dispositions finales

### Art. 23 Texte faisant foi

Les présentes Directives sont publiées dans les trois langues officielles du Tribunal du sport suisse. Les trois versions font foi.

### Art. 24 Entrée en vigueur

Les présentes Directives entrent en vigueur le 4 juin 2025.

Berne, le 4 juin 2025

La Présidente du Conseil de fondation :

Le Vice-président du Conseil de fondation :

Raphaëlle FAVRE SCHNYDER

Philippe FRÉSARD



## Annexe 1

### I. Introduction

#### Pour remplir ce formulaire

- Veuillez utiliser un stylo noir ou bleu ;
- Veuillez écrire en LETTRES CAPITALES ; et
- Veuillez remplir des cases comme celles-ci  avec ✓ ou x.

### II. Requête d'assistance judiciaire auprès du Tribunal du sport suisse

#### Q1. Sur quel(s) aspect(s) de l'assistance judiciaire votre requête porte-t-elle ? (Cf. art. 8 des Directives sur l'assistance judiciaire)

- exonération des frais de procédure ; et/ou
- assistance d'un avocat ou d'une avocate figurant sur la liste des conseils *pro bono*.

#### Q2. Le requérant ou la requérante est :

- la personne mise en cause (dopage/éthique) ; ou
- l'appelant ou l'appelante dans les procédures de dopage (c.-à-d. suspension provisoire ou AUT).

#### Q3. Informations sur la procédure

Numéro de la procédure devant le Tribunal du sport suisse ou devant Swiss Sport Integrity :

.....

#### Q4. Conclusions

Veuillez exposer vos conclusions dans la procédure devant le Tribunal du sport suisse :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### III. Informations complémentaires

#### Q5. Êtes-vous déjà représenté par un avocat ou une avocate de choix ?

Non  Vous avez le droit de demander l'assistance judiciaire.

Oui  Vous n'avez pas le droit à l'assistance d'un conseil *pro bono* figurant sur la liste des conseils *pro bono* (cf. art. 17 al. 1 des Directives sur l'assistance judiciaire) ; veuillez indiquer le nom et les coordonnées de votre avocat ou avocate :

Prénom(s) : .....

Nom : .....

Étude : .....



Adresse : .....  
.....  
Tél. : .....  
Email : .....

**Q6. Vos coordonnées**

Monsieur  Madame   
Prénom(s) : .....  
Nom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. : .....  
Email : .....  
Date de naissance : .....

Statut :  
célibataire  marié/e  en concubinage   
divorcé  veuf/ve

Représentation légale en cas de minorité :  
Prénom(s) : .....  
Nom de famille : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. : .....  
Email : .....

**IV. Autre assistance**

**Q7. Y a-t-il une personne (par ex. conjoint/e, concubin/e, parent/s ou autre/s membre/s de la famille) ou une entité (par ex. organisation sportive, sponsor, organisme public, organisation caritative) qui vous soutient financièrement dans cette procédure ?**

Non  Allez à la prochaine question.  
Oui  Donnez-des précisions ci-dessous :

Coordonnées de la personne ou de l'institution :  
Monsieur  Madame   
Prénom(s) : .....  
Nom : .....  
Institution : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. : .....  
Email : .....

Quelle est votre relation avec cette personne ou entité ?  
.....



Quel est le montant ou l'étendue de cette aide financière ?

.....  
 .....

## V. Votre revenu

**Q8. Êtes-vous actuellement employé, indépendant ou propriétaire d'une entreprise ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Quel est le statut de votre emploi ?

Temps plein <input type="checkbox"/>	Travailleur/entrepreneur
Temps partiel <input type="checkbox"/>	indépendant <input type="checkbox"/>
Occasionnel <input type="checkbox"/>	Propriétaire d'entreprise <input type="checkbox"/>

 Veuillez joindre une copie de tous les contrats de travail des 12 derniers mois ainsi que des certificats de salaire des 3 derniers mois.  
 Veuillez également joindre une copie des déclarations d'impôts ainsi que des décisions de taxation des 2 derniers exercices (comptables) pour vous et pour chaque entreprise dont vous êtes propriétaire.

**Q9. Percevez-vous actuellement des rentes, des allocations ou d'autres formes de compensation pour perte de gain ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Rente <input type="checkbox"/>	Contributions d'entretien <input type="checkbox"/>
Indemnités de chômage <input type="checkbox"/>	Allocations familiales <input type="checkbox"/>
Allocations pour perte de gain <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

 Veuillez joindre une copie de tous les certificats des 12 derniers mois.  
 Veuillez également joindre une copie des déclarations d'impôts ainsi que des décisions de taxation des 2 dernières années.

**Q10. Si vous avez répondu "Oui" aux questions Q8 et/ou Q9, veuillez indiquer les montants correspondants ci-dessous. Si vous êtes mineur, cette question doit être remplie par votre représentant légal.**

Période	Montant	
	Mensuelle	<input type="checkbox"/>
Annuelle	<input type="checkbox"/>	
Autre	<input type="checkbox"/>	
Salaire net (y compris 13ème salaire)		
Bénéfice net comptable (pour les indépendants)		
Rentes		
Allocations		
Contributions d'entretien		



Indemnités de chômage	
Allocations pour perte de gain	
Autres	
Total	
 Veuillez joindre tous les justificatifs.	

## VI. Vos frais

### Q11. Y a-t-il des personnes dépendant de vous financièrement ?

Non  Allez à la question Q14.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Une personne dépendante est une personne qui a besoin de votre soutien financier, p. ex. un conjoint, partenaire ou enfant.

Prénom	Nom	Date de naissance	Lien (de parenté)	Vivant avec vous?
1.				Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
2.				Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
3.				Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
 S'il y a plus de 3 personnes dépendantes, utilisez l'espace disponible sur la page 14.				

### Q12. Est-ce que vous versez une pension alimentaire pour des enfants ne vivant pas avec vous ?

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Pour combien d'enfants payez-vous une pension ?

.....

Montant total des pensions alimentaires versées (Mensuel  Autre  ) :

.....

### Q13. Est-ce que vous versez une pension alimentaire pour votre conjoint ou conjointe ?

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Montant total de la pension alimentaire à verser (Mensuel  Autre  ) :

.....



**Q14. Veuillez donner le détail de vos frais :**

	Montant
Période	Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Annuel <input type="checkbox"/>
Montant de base (forfait pour l'alimentation, l'habillement et l'entretien des vêtements et du linge, les soins corporels et de santé, l'entretien du mobilier, les assurances privées, les activités culturelles ainsi que les frais liés à l'éclairage, à l'électricité et/ou au gaz pour la cuisine, etc.)	Célibataire <input type="checkbox"/> Parent seul <input type="checkbox"/> Couple marié/partenariat enregistré/couple avec enfants <input type="checkbox"/>
Montant de base par enfant	Moins de 10 ans <input type="checkbox"/> Plus de 10 ans <input type="checkbox"/>
Loyer (charges comprises)	
Intérêts hypothécaires (frais annexes compris)	
Impôts (fédéraux, cantonaux et communaux)	
Pensions alimentaires	
Primes d'assurance maladie	
Intérêts (emprunt)	
Frais professionnels indispensables	
Autres dépenses	
Cochez cette case si vous n'avez aucun frais :	<input type="checkbox"/>
 Veuillez joindre tous les justificatifs pertinents.	

## VII. Vos biens

**Q15. Êtes-vous propriétaire de la maison ou de l'appartement dans lequel vous habitez ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des détails ci-dessous :

Adresse de la maison ou de l'appartement dans lequel vous habitez (mentionnez "voir ci-dessus" s'il s'agit du même logement qu'à la question Q6)



Adresse : .....  
.....

Quelle est la valeur ?

.....

Hypothèque, dettes ou montants à payer :

.....

**Q16. Êtes-vous propriétaire d'un autre bien immobilier resp. appartement ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Adresse : .....  
.....

Quelle est la valeur de ce bien immobilier ?

.....

Hypothèque, dettes ou montants à payer :

.....

**Q17. Êtes-vous propriétaire d'une entreprise ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des détails ci-dessous :

Adresse : .....  
.....

Quelle est la valeur ?

.....

Montant des dettes liées à cette entreprise :

.....

**Q18. Êtes-vous propriétaire d'un véhicule, y compris d'un véhicule que vous seriez en train de financer ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des précisions ci-dessous :

Année	Marque/modèle du véhicule	Valeur au prix du marché	Montant restant à payer

**Q19. Êtes-vous propriétaire d'autres bien de valeur, p. ex. actions, obligations, papiers-valeurs, emprunts obligataires, bateau ou caravane, y compris des biens en cours de financement ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des détails ci-dessous :

Description du bien	Valeur du marché	Montant restant à payer




**Q20. Avez-vous un compte bancaire et/ou de l'argent (cash) ?**

Non  Allez à la prochaine question.

Oui  Veuillez donner des détails ci-dessous :

Nom du compte bancaire ou de placement	Pays	N° de compte	Montant
1.			
2.			
3.			
4.			
Cash			
 Veuillez joindre les relevés bancaires des 6 derniers mois pour tous les comptes bancaires et comptes de placement que vous détenez.			

## VIII. Déclaration du requérant

**Q21. Déclaration**

Je déclare que les informations que j'ai données sont exactes et véridiques.

Je suis conscient que toute déclaration fautive ou trompeuse dans le cadre de cette requête peut entraîner le retrait de l'assistance judiciaire.

Lieu et date :

.....

Signature :

.....

**Q22. Où envoyer ce formulaire ?**

Vous pouvez transmettre ce formulaire par poste ou email au Secrétariat du Tribunal du sport suisse :

Fondation Tribunal du sport suisse

Eigerplatz 5

Case postale

3000 Berne 14

proceedings@sportstribunal.ch





